



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 19 juin 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

Absents :

Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20250623-013

EHPAD 5 RIVIERES - CONVENTION FINANCEMENT GYM ADAPTEE ET ART THERAPIE 2025

VU l'avis de la Conférence des financeurs du 18 mars 2025,

VU la délibération n°A-1/1 de la Commission Permanente du 28 avril 2025

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'EHPAD des Cinq Rivières et accepté dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif auprès de la Conférence des financeurs,

Madame la Vice-Présidente expose,

L'EHPAD des Cinq Rivières a déposé un dossier de demande de subvention « Action de prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif » auprès de la Conférence des Financeurs dans le but de proroger les prestations de Gym adaptée et de l'Art Thérapie pour les résidents.

Les Objectifs de l'action sont :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser en accompagnant la personne dans sa capacité à faire des choix et à les réaliser
- Maintenir le lien social
- Rompre l'isolement



- Favoriser ou restaurer l'estime de soi
- Accéder à la sensation de plaisir et de fierté

La Conférence des financeurs a alloué la somme de 11 672€ pour la gym adaptée et l'Art Thérapie, permettant leur financement pour un an.

Cette subvention se décompose comme suit :

- Gym adaptée = 6 672 €
- Art Thérapie = 5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A ACCEPTER cette subvention pour un montant 11 672 € pour la gym adaptée et l'art thérapie

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **24 JUIN 2025**

La Vice-Présidente du CIAS

Patricia LOUBERE

C.I.A.S.
du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.